



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2019

Prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'orientations budgétaires doit être présenté par le Maire dans les deux mois avant le vote du budget.

Il doit permettre d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel mais le conseil municipal doit prendre acte de la tenue du débat sous la forme d'une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote de l'assemblée.

Le rapport est organisé autour de trois parties:

- Le contexte national
- La situation financière de la ville de Chinon
- Les orientations budgétaires 2019

LE CONTEXTE GENERAL

Depuis 2017, l'Etat s'est fixé une trajectoire exigeante pour répondre aux critères budgétaires de Maastricht. Cependant, il ne peut pas tenir cette ligne de conduite sans s'appuyer sur les collectivités territoriales et la sécurité sociale.

2019 est une année où il va être difficile pour l'Etat de tenir ce cap même avec le recours aux collectivités et à la sécurité sociale et ce pour plusieurs raisons:

- Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) se chevauche en 2019 avec la baisse des cotisations sociales .
- La réintégration dans le résultat de l'Etat d'une partie de la dette de la SNCF
- Le mouvement des Gilets Jaunes qui a au moins deux effets:
 - Les mesures sociales prises pour un montant estimé à 10 milliards d'euro
 - La baisse de la consommation des ménages et les conséquences sur l'activité économique française

LE CONTEXTE GENERAL

L'année 2019 reste une année d'incertitude à ce jour.

A l'issue du Grand Débat National et pour répondre au mouvement des Gilets Jaunes, l'Etat proposera très certainement de nouvelles mesures économiques, sociales et fiscales.

Les collectivités sont particulièrement attentives aux mesures qui pourraient être décidées sur le plan de la fiscalité ou sur le plan de compétences dont elles devront au final assumer la charge financière.

Il y a encore une incertitude autour de la taxe d'habitation: sera-t-elle supprimée pour l'ensemble des redevables ou maintenue pour 20% de la population?

Néanmoins, sur le budget 2019, les collectivités ont eu une bonne nouvelle: lors de la préparation de la loi de finances, le taux d'inflation a atteint 2,2% pour redescendre ensuite. C'est ce taux qui a été retenu pour la revalorisation des bases fiscales.

L'enveloppe des dotations reste constante conformément à l'engagement du gouvernement mais certaines collectivités pourront voir leurs dotations diminuer. La reconstruction des territoires de Saint Martin et de Saint Barthélemy est prévue sur les crédits des dotations .

Le montant de la DSIL lui diminue (-45 millions d'euros).

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

La situation financière de la ville de Chinon varie peu d'une année sur l'autre puisqu'elle ne peut compter que sur sa capacité à avoir un excédent de fonctionnement pour financer son investissement courant: changement de matériel, travaux routiers, éclairage public, travaux sur les bâtiments communaux,...

L'année 2018 a été marquée par le fait que la ville ait été retenue dans le plan national « Action Cœur de ville ».

Ce plan devrait permettre de mobiliser des fonds plus importants pour des projets de redynamisation du centre-ville sur les thématiques suivantes: mobilité, habitat, commerce, cadre de vie, services et e- services.

L'année 2019 est une année de concertation et d'études: les actions opérationnelles seront validées à la fin de l'année 2019 et pourront être soumises aux différents financeurs pour estimer les fonds mobilisables.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

Compte tenu du fait que Chinon soit la seule ville d'Indre-et-Loire à avoir été choisie, elle espère que l'Etat et les partenaires financiers seront à ses côtés pour mener à bien les projets d'investissement retenus.

Elle a d'ores et déjà demandé à la banque des territoires d'étudier sa situation budgétaire et d'avoir des éléments sur les possibilités d'emprunt dans les années futures.

Ce plan national « Action Cœur de ville » pourra être financé par le biais de ventes de biens immobiliers dès 2019.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire qui est acteur de ce plan « Action Cœur de ville » pourra également soutenir certains projets liés à la redynamisation de la ville-centre.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

Malgré ses difficultés financières, la ville de Chinon porte des projets et recherche activement les soutiens financiers de ses partenaires.

En 2018, elle a porté la création du city stade des Hucherolles, la réhabilitation de l'espace Rabelais et l'éclairage des promenades des Docteurs Mattrait.

Elle a pu développer un service vie associative et poursuit sa politique d'optimisation des ressources et dépenses publiques notamment au travers du schéma de mutualisation avec la communauté de communes.

Elle peut compter sur le soutien de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire qui mène plusieurs projets sur le territoire pour un montant total de 15 millions d'euros: la construction de la bibliothèque, de l'accueil de loisirs sans hébergement, des trois pôles de la maison de santé pluridisciplinaire la réhabilitation de la crèche des templiers, les travaux d'eau et d'assainissement, la réhabilitation des locaux de l'ancienne usine Plastivaloire,...



LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2013-2018						
Analyse Comptes administratifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire
Recettes de fonctionnement courant	10 341 248,10	9 868 440,30	10 147 214,40	11 398 968,27	9 661 878,00	9 705 872,18
Dépenses de fonctionnement courant	9 831 175,51	9 648 939,57	9 836 949,41	8 537 187,26	8 584 043,17	8 158 246,12
Résultat comptable	510 072,59	219 500,73	310 264,99	2 861 781,01	1 077 834,83	1 547 626,06
Recettes d'investissement	3 204 228,22	1 869 735,26	1 951 448,85	1 813 132,29	3 537 576,60	2 039 111,18
Dépenses d'investissement	3 350 968,31	1 835 859,34	1 917 896,43	3 573 844,14	2 296 719,46	2 184 874,51
Besoin ou capacité de financement	-146 740,09	33 875,92	33 552,42	-1 760 711,85	1 240 857,14	145 763,33
Excédent brut de fonctionnement	1 414 394,18	1 578 427,65	1 389 220,44	2 931 104,53	2 087 348,58	2 012 001,62
Capacité d'autofinancement brute	930 602,26	933 097,97	133 107,13	3 339 541,91	1 680 171,26	2 162 028,22
Dette en capital	884 779,88	929 401,10	956 442,99	1 210 720,53	1 250 241,98	1 275 280,53
Capacité d'autofinancement nette	45 822,38	3 696,87	-823 335,86	2 128 821,38	429 929,28	886 747,69



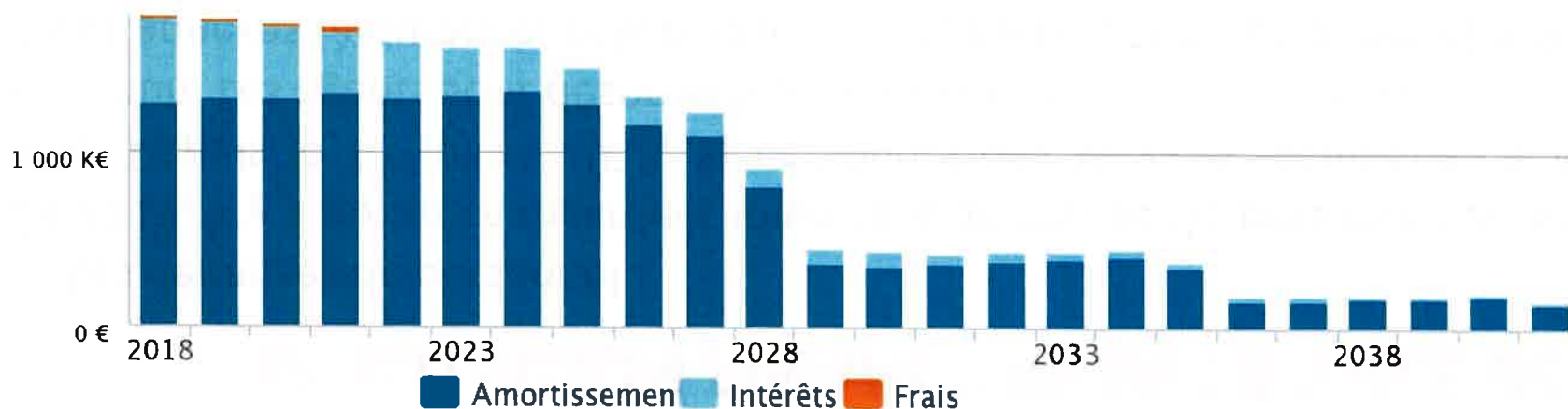
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

- La Dette:

Jusqu'en 2024, le montant du capital augmente. A partir de 2024, la dette commence à diminuer: la dette classique s'éteint en 2028. A partir de 2029, la ville ne remboursera plus que la dette des emprunts toxiques renégociés.

La situation de la ville est toujours difficile pour l'obtention d'une ligne de trésorerie et il est impossible d'obtenir un prêt conventionnel.

Tableau d'extinction



LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

- Les dépenses de personnel:

En 2018, il y a eu un changement important au niveau du personnel et des dépenses de la ville. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le personnel des services techniques a intégré le service commun. Les agents sont désormais communautaires. La ville rembourse leurs salaires et les coûts annexes (assurance, tickets restaurants, participation employeur) à la communauté de communes.

Ce coût est supérieur aux coûts de la ville car certains avantages n'existent pas à la ville et lui sont facturés au titre du service commun: le coût du service est donc plus élevé.

Il est difficile à ce jour de prévoir un coût définitif de ce service commun et des deux autres services ressources humaines et finances. Ce sont des services qui sont en recherche de stabilité organisationnelle et pour lesquels de nouveaux recrutements ont eu lieu début 2019.

En 2018, depuis le 1^{er} octobre, la ville de Chinon a mis en place une participation employeur pour la garantie maintien de salaire (6 euros par mois et par agent): cela représente en année pleine une dépense d'environ 5800 euros.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHINON

- Les dépenses de personnel:

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la ville a décidé d'augmenter le régime indemnitaire des agents afin de gommer au fur et à mesure les inégalités entre la ville et la communauté de communes.

Cela représentera un coût annuel de 35 000 euros.

Ce rattrapage est prévu sur trois ans. Cela fait environ une hausse de 20 euros par mois pour les plus bas salaires et la ville réduit un peu plus les écarts entre le régime indemnitaire le plus élevé et celui le plus faible.

Il n'est pas prévu de création d'emplois.

2019 devrait être une année stable en ce qui concerne l'organisation des services municipaux après trois années de changement dus aux créations des services communs.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- FONCTIONNEMENT:

○ Recettes:

- ✓ Pas de hausse de fiscalité en 2019 mais augmentation décidée par l'Etat des bases de 2,2%
- ✓ Incertitudes liées aux dotations et au FPIC

○ Dépenses:

Hausse des dépenses de fonctionnement due à:

- ✓ Au paiement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et aux études dans le cadre du plan national « Action Cœur de Ville »
- ✓ Aux créations de poste nécessaires dans le bon fonctionnement des services communs: finances, ressources humaines et services techniques.



LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- INVESTISSEMENT:

○ Recettes:

Les recettes d'investissement sont limitées aux recettes suivantes:

- ✓ **Excédent de fonctionnement**
- ✓ **Mise en vente de biens:** l'immeuble Bodart de la Jacopière, la maison des associations
- ✓ **Subventions** de l'Etat, de la Région ou du Département.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- INVESTISSEMENT:

En 2018, le Conseil Municipal avait voté la création de trois autorisations de programme pluriannuelles:

- l'autorisation de programme d'un montant de 450 000 euros concernant le petit lien vertical n'a pas été engagée et ne sera pas engagée en 2019. L'étude mobilité dans le cadre du plan national « Action Cœur de ville » va déterminer des priorités. Si le petit lien fait partie de ces priorités, le projet pourra être relancé à partir de 2020.
- L'autorisation de programme Voirie d'un montant de 300 000 euros a pour partie été engagée en 2018 avec la réfection du boulevard Paul-Louis Courier. Ce programme va se poursuivre sur l'année 2019 et 2020.
- L'autorisation de programme aménagement rue Paul Huet d'un montant de 356 000 euros est engagée et les travaux de cet aménagement auront lieu en 2019 en deux tranches: dissimulation des réseaux dans une première tranche et réfection de la voirie dans une seconde tranche.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- INVESTISSEMENT:

La ville ne dispose pas d'une capacité de financement importante et doit faire des arbitrages importants au niveau des besoins.

Cette année, en fonction des crédits, des travaux auront lieu dans les écoles: réfection de la cour de l'école Jacques Prévert, intervention sur le système de chauffage, travaux sur les toitures.

Au niveau des services, le service urbanisme et le bureau d'études vont déménager au pôle des services techniques de Chinon. Le service de la police municipale va intégrer les locaux du service urbanisme. Quelques travaux seront réalisés pour la mise en conformité de ces locaux.

Enfin, même si les services techniques sont devenus des services communautaires, la ville doit participer à l'achat de matériels: en 2019, il est prévu le remplacement d'une des balayeuses pour un montant de 70 000 euros.

Pour les années suivantes, il est toujours prévu des crédits pour la voirie, pour le remplacement de matériels techniques et pour des travaux dans les écoles sur les crédits d'excédent de fonctionnement.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- INVESTISSEMENT:

Sur 2019, il n'est pas prévu de refaire les voiries des quais. Il faut attendre plusieurs mois avant que les reprises liées aux travaux d'eau et d'assainissement soient stabilisées avant de refaire les voiries.

Ces travaux sont prévus en accord avec le Département sur l'année 2020.

Toutes les recettes supplémentaires seront fléchées sur le plan national « Action Cœur de ville ».

Fin 2019, un avenant sera signé à la convention avec toutes les actions en investissement à mener et leur budget prévisionnel.

Le plan pluriannuel d'investissement à partir de 2020 sera très influencé par les actions retenues dans ce cadre-là.